



**Association Nationale des Elus
de la Vigne et du Vin**

DROITS DE PLANTATION : L'ANEV FAIT LE POINT (fin 2012)

Communiqué Commun :

(CNAOC) - (CCVF) - (CFVDP) (VIF) (JA)

GHN 4 : régulation des plantations, la Commission européenne a entendu

Aujourd'hui 14 décembre, se tenait à Bruxelles la dernière réunion du Groupe de réflexion à Haut Niveau sur les droits de plantations mis en place par le Commissaire Ciolos en janvier 2012. Les professionnels de la viticulture sont globalement satisfaits des recommandations issues de ce groupe et du consensus final qui s'est dégagé en faveur de la nécessité de continuer à réguler le potentiel de production viticole. Ils demandent désormais au Commissaire Ciolos, aux ministres de l'agriculture et au Parlement européen d'améliorer le dispositif sur plusieurs points et de l'intégrer dans la réforme de la PAC.

Pour la première fois, la Commission a proposé un système de régulation du potentiel de production viticole qui aurait vocation à s'appliquer dans tous les Etats membres et sur toutes les catégories de vin. Les professionnels se félicitent d'une telle avancée. Ils approuvent les pistes d'amélioration et de modernisation du système actuel et la mise en place au niveau communautaire d'un contingent plafonné de plantations nouvelles. Ce dispositif doit permettre de combiner à la fois la poursuite du développement équilibré du secteur et le maintien de conditions de concurrence loyale entre les Etats membres producteurs.

Cependant les vignerons considèrent que le système proposé doit encore être amélioré sur plusieurs points essentiels et notamment la question de sa date d'entrée en application ainsi que sa durée d'application. Ils plaident comme cela est prévu par la réglementation pour une prolongation du système actuel jusqu'au 31 décembre 2018. Ils appellent désormais les ministres de l'agriculture et le Parlement européen à poursuivre le travail, à améliorer la proposition et à légiférer dans le cadre de la réforme de la PAC. Les professionnels annoncent qu'ils resteront vigilants et mobilisés jusqu'à l'adoption finale du dispositif dans le cadre de la réforme de la PAC.

Pour rappel : la libéralisation des droits de plantation décidée en 2008 et qui doit être effective le 1er janvier 2016 mobilise la viticulture française et européenne depuis plus de 3 ans. 15 Etats membres qui représentent 98 % de la production viticole européenne, ainsi que le Parlement européen y sont opposés. Face à cette forte mobilisation, le Commissaire Ciolos avait mis en place un Groupe de réflexion à Haut Niveau en janvier 2012. Le groupe s'est réuni pour la 4ème et dernière fois ce 14 décembre et a rendu ses conclusions

ANEV - Mairie de Domazan - Avenue des Miougraniers - 30390 DOMAZAN

Tel : 04.66.57.03.28 – Fax : 04.66.57.09.74

E-mail : contact@elusduvin.org - Site : www.elusduvin.org



Association Nationale des Elus
de la Vigne et du Vin

AREV

L'avenir de la viticulture abordé au Conseil des Ministres européen : L'AREV reste vigilante quant aux propositions de la Commission

Jean-Paul Bachy, président de l'Assemblée des Régions Européennes Viticoles (AREV) se félicite du Conseil des ministres européen de l'Agriculture de ce 19 décembre. Le Commissaire à l'agriculture Dacian Ciolos, rencontré par les responsables de l'AREV le 11 décembre, y a en effet présenté les conclusions du Groupe à Haut Niveau du 14 décembre sur les plantations de vigne. Il appartient désormais au Parlement Européen et au Conseil des ministres européen de se saisir de cette base de travail approuvée par les professionnels pour rassurer la viticulture européenne.

L'AREV se félicite qu'une majorité d'Etats membres se soient prononcés en faveur de l'introduction, pour toutes les catégories de vin, d'un système d'encadrement communautaire *a priori*, reposant sur un mécanisme d'autorisations gratuites et inaccessibles valables trois ans. La délivrance de ces autorisations, sur la base de critères objectifs et non discriminatoires, doit relever de la responsabilité de chaque Etat membre, lequel a de surcroît la possibilité de rester en-deçà du taux maximum de croissance édicté au niveau européen.

A ce stade, même si ces conclusions reflètent une bonne part des revendications qu'ils ont défendu lors de leur récent entretien avec le Commissaire Ciolos, les dirigeants de l'AREV demandent que l'objectif même de cet encadrement, qui est d'**assurer l'équilibre du marché**, soit mis en exergue au règlement à venir.

A cet égard, les élus et professionnels de l'AREV rappellent :

- leur proposition de création d'un **Observatoire vitivinicole européen**, en liaison avec EUROSTAT et avec le soutien de la Commission Européenne, pour compiler et analyser toutes les données de la filière et servir de tableau de bord pour un pilotage précis du potentiel de production,
- leur attachement au **système de cadastre viticole** (abrogation de l'article 110 du règlement 479/2008).
- la nécessité que le **pourcentage de plantations nouvelles soit fixé conjointement par le Conseil et la Commission**, dans la mesure où s'instaure une cogestion du potentiel de production – au niveau communautaire et au niveau de l'Etat membre.

Enfin, en raison des dispositions déjà prises par de nombreux acteurs sur la base de la réglementation actuelle, l'AREV considère que l'entrée en application du nouveau système

ANEV - Mairie de Domazan - Avenue des Miougraniers - 30390 DOMAZAN

Tel : 04.66.57.03.28 – Fax : 04.66.57.09.74

E-mail : contact@elusduvin.org - Site : www.elusduvin.org



**Association Nationale des Elus
de la Vigne et du Vin**

d'autorisations ne peut intervenir avant 2018. En revanche, le nouveau règlement, qui doit être intégré dans la PAC, n'a pas vocation à avoir une durée limitée à six ans.

L'AREV reste vigilante.

Coordination Rurale

***Droits de plantation :
une avancée positive, mais encore insuffisante***

Le Groupe à Haut Niveau européen sur les droits de plantation a validé le 14 décembre le principe d'un système de régulation des productions viticoles, pour toutes les catégories de vins et pour tous les États Membres. La Coordination Rurale, qui défend le maintien des droits de plantation avec conviction, salue cette avancée majeure, mais déplore le temps et l'énergie perdus pour ce résultat qui reste mitigé...

6 ans de répit

Selon le principe de régulation validé, chaque État Membre gèrera, pendant 6 ans, des autorisations de plantations, qu'il accordera aux producteurs en concertation avec les organisations professionnelles. La croissance du vignoble (par appellation) sera régulée par un mécanisme de sauvegarde qui reste à fixer.

Encore trop d'incertitudes...

Pour autant, de nombreuses zones d'ombres demeurent, sur la mise en place du mécanisme de sauvegarde notamment. En effet, ce dernier, bien que prévu par l'OCM fruits et légumes, n'a jamais été appliqué alors que les conditions étaient réunies. Par ailleurs, la durée de 6 ans ne peut pas convenir aux viticulteurs qui ont besoin d'un véritable système pérenne, et pas seulement d'un sursis.

La Coordination Rurale attend donc du Ministère de l'agriculture français qu'il clarifie tous ces éléments et apporte plus de sécurité aux viticulteurs.



**Association Nationale des Elus
de la Vigne et du Vin**

ALE – LES VERTS AU PARLEMENT EUROPEEN

DROITS DE PLANTATION : L'EUROPE MET DE L'EAU DANS SON VIN !

Vendredi se tenait à Bruxelles la dernière réunion du Groupe de réflexion à Haut Niveau sur les droits de plantation. Créé par la Commission européenne suite à un intense lobbying, ce groupe est aussi composé des représentants des 27 Etats membres et d'organisations professionnelles européennes.

Pour la première fois, la Commission européenne a proposé un système de régulation qui s'appliquerait à l'ensemble des Etats membres et sur toutes les catégories de vins. C'est une victoire ! La Commission a enfin entendu les professionnels, syndicats et élus qui se mobilisaient depuis plus de deux ans contre la libéralisation des droits de plantation et contre la mise en place d'un système à deux vitesses. Cet outil gratuit de régulation est en effet indispensable au maintien d'un vin de qualité.

Au mois de janvier, ces conclusions seront présentées aux ministres européens de l'Agriculture, en attendant un retour vers les parlementaires européens au mois de mars. Le dispositif final devrait être intégré dans la réforme de la Politique agricole commune. Restons donc vigilants !

ANEV - Mairie de Domazan - Avenue des Miougraniers - 30390 DOMAZAN

Tel : 04.66.57.03.28 – Fax : 04.66.57.09.74

E-mail : contact@elusduvin.org - Site : www.elusduvin.org



**Association Nationale des Elus
de la Vigne et du Vin**

CONFEDERATION PAYSANNNE

Droits de plantation :

Beaucoup d'énergie pour un résultat qui reste à confirmer.

Après la décision des États Membres en 2008 d'abandonner le système des droits de plantations, il a fallu toute l'énergie des organisations professionnelles des principaux pays producteurs, sous l'impulsion du gouvernement français, pour que la Commission européenne fasse enfin des propositions pour un nouveau système de régulation des surfaces plantées pour toutes les catégories de vin.

La Confédération paysanne a, depuis le début, refusé le démantèlement des droits de plantation et la libéralisation de la production viticole en Europe et regrette que tant d'énergie ait été dépensée pour aboutir aux dernières recommandations du Groupe de Haut Niveau.

Cependant le chemin est encore long avant qu'un texte de loi soit validé par les ministres de l'agriculture. Les partisans de la libéralisation, tant au niveau des États que de l'administration européenne, ne baisseront pas la garde.

La Confédération paysanne attend des garanties sur la mise en œuvre de ces mesures et de leurs conditions d'application tant au niveau européen que national.

La Confédération paysanne et les autres organisations européennes regroupées au sein d'ECVC* restent donc mobilisées afin de s'assurer de la bonne réalisation de ces engagements.

* Coordination européenne Via Campesina

ANV - Mairie de Domazan - Avenue des Miougraniers - 30390 DOMAZAN

Tel : 04.66.57.03.28 – Fax : 04.66.57.09.74

E-mail : contact@elusduvin.org - Site : www.elusduvin.org